

Information sur les indemnités des élus versées en 2022

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au conseil communautaire.

Pour la communauté de communes, seules les indemnités de fonctions du Président et des vice-présidents ont été versées au titre de l'année 2022 (aucun frais de déplacements, ni avantages en nature n'ont été alloués aux élus communautaires)

Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de notre intercommunalité.

Les montants sont exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction.

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
ALEGRE Raymond	<i>Vice Président</i>					
	2022.1	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.2	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.3	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.4	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.5	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.6	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.7	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.8	1 029.17	43.32	1 072.49	890.24	
	2022.9	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.10	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.11	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.12	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
		11 744.16	493.36	12 237.52	10 158.72	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
ANDRAU Eliane	<i>Vice Président</i>					
	2022.1	961.85	357.73	1 319.58	754.75	
	2022.2	961.85	357.73	1 319.58	754.75	
	2022.3	961.85	357.73	1 319.58	754.75	
	2022.4	961.85	357.73	1 319.58	754.75	
	2022.5	961.85	357.73	1 319.58	754.75	
	2022.6	961.85	357.73	1 319.58	754.75	
	2022.7	961.85	357.73	1 319.58	754.75	
	2022.8	961.85	382.42	1 344.27	808.09	
	2022.9	1 029.17	369.93	1 399.10	780.42	
	2022.10	995.51	369.93	1 365.44	780.42	
	2022.11	995.51	369.93	1 365.44	780.42	
	2022.12	995.51	369.93	1 365.44	780.42	
		11 710.50	4 366.25	16 076.75	9 213.02	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
ARDERIU François	<i>Vice Président</i>					
	2022.1	961.85	357.73	1 319.58	689.23	
	2022.2	961.85	357.73	1 319.58	689.37	
	2022.3	961.85	357.73	1 319.58	689.23	
	2022.4	961.85	357.73	1 319.58	689.23	
	2022.5	961.85	357.73	1 319.58	689.23	
	2022.6	961.85	357.73	1 319.58	689.23	
	2022.7	961.85	357.73	1 319.58	689.33	
	2022.8	1 029.17	382.42	1 411.59	739.91	
	2022.9	995.51	369.93	1 365.44	718.41	
	2022.10	995.51	369.93	1 365.44	718.41	
	2022.11	995.51	369.93	1 365.44	718.41	
	2022.12	995.51	369.93	1 365.44	718.41	
		11 744.16	4 366.25	16 110.41	8 438.40	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	<i>Vice Président</i>					Syndicat: MANEO
	2022.1	961.85	354.30	1 316.15	742.18	442.42
	2022.2	961.85	357.22	1 319.07	732.03	442.42
	2022.3	961.85	357.22	1 319.07	732.03	442.42
	2022.4	961.85	357.22	1 319.07	732.03	405.51
	2022.5	961.85	357.22	1 319.07	732.03	294.78
	2022.6	961.85	357.22	1 319.07	732.03	405.51
	2022.7	961.85	357.22	1 319.07	732.03	419.69
	2022.8	1 029.17	382.14	1 411.31	784.45	419.69
	2022.9	995.51	369.68	1 365.19	753.69	433.89
	2022.10	995.51	369.68	1 365.19	753.69	433.89
	2022.11	995.51	369.68	1 365.19	753.69	433.89
	2022.12	995.51	369.68	1 365.19	753.69	433.89
		11 744.16	4 358.48	16 102.64	8 933.57	5 008.00

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
CHARPENTIER Stéphane	<i>Vice Président</i>					
	2022.1					
	2022.2					
	2022.3					
	2022.4					
	2022.5					
	2022.6					
	2022.7	1 410.71	524.24	1 934.95	1 084.80	
	2022.8	1 029.17	382.42	1 411.59	788.78	
	2022.9	995.51	369.93	1 365.44	754.45	
	2022.10	995.51	369.93	1 365.44	754.45	
	2022.11	995.51	369.93	1 365.44	754.45	
	2022.12	995.51	369.93	1 365.44	754.45	
		6 421.92	2 386.38	8 808.30	4 891.38	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
COUTTENIER Sylviane	<i>Vice Président</i>					Syndicat: DECOSET
	2022.1	961.85	357.44	1 319.29	726.35	565.69
	2022.2	961.85	357.44	1 319.29	726.35	565.69
	2022.3	961.85	357.44	1 319.29	726.35	565.69
	2022.4	961.85	357.44	1 319.29	726.35	565.69
	2022.5	961.85	357.44	1 319.29	726.35	565.69
	2022.6	961.85	357.44	1 319.29	726.35	565.69
	2022.7	961.85	357.44	1 319.29	726.35	585.49
	2022.8	1 029.17	382.42	1 411.59	780.39	585.49
	2022.9	995.51	369.93	1 365.44	756.34	585.49
	2022.10	995.51	369.93	1 365.44	756.34	585.49
	2022.11	995.51	369.93	1 365.44	756.34	585.49
	2022.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		10 748.65	3 994.29	14 742.94	8 133.86	6 321.59

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
GUYOT Philippe	<i>Président</i>					
	2022.1	2 046.60	759.99	2 806.59	1 555.47	
	2022.2	2 046.60	759.99	2 806.59	1 555.47	
	2022.3	2 046.60	759.99	2 806.59	1 555.47	
	2022.4	2 046.60	759.99	2 806.59	1 555.47	
	2022.5	2 046.60	759.99	2 806.59	1 500.56	
	2022.6	2 046.60	759.99	2 806.59	1 500.56	
	2022.7	2 046.60	759.99	2 806.59	1 500.56	
	2022.8	2 189.86	813.05	3 002.91	1 609.13	
	2022.9	2 118.23	786.52	2 904.75	1 541.35	
	2022.10	2 118.23	786.52	2 904.75	1 541.35	
	2022.11	2 118.23	786.52	2 904.75	1 541.35	
	2022.12	2 118.23	786.52	2 904.75	1 541.35	
		24 988.98	9 279.06	34 268.04	18 498.09	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
LAHACHE Frédéric	<i>Vice Président</i>					
	2022.1	961.85	357.73	1 319.58	728.63	
	2022.2	961.85	357.73	1 319.58	728.63	
	2022.3	961.85	357.73	1 319.58	728.63	
	2022.4	961.85	357.73	1 319.58	728.63	
	2022.5	961.85	357.73	1 319.58	728.63	
	2022.6	512.99	357.73	1 319.58	728.63	
	2022.7	0.00	0.00	0.00	0.00	
	2022.8	0.00	0.00	0.00	0.00	
	2022.9	0.00	0.00	0.00	0.00	
	2022.10	0.00	0.00	0.00	0.00	
	2022.11	0.00	0.00	0.00	0.00	
	2022.12	0.00	0.00	0.00	0.00	
		5 322.24	2 146.38	7 917.48	4 371.78	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
LALANE Marjorie	<i>Vice Président</i>					
	2022.1	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.2	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.3	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.4	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.5	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.6	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.7	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.8	1 029.17	43.22	1 072.39	890.24	
	2022.9	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.10	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.11	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.12	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
		11 744.16	493.26	12 237.42	10 158.72	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
PELLEGRINO Joseph	<i>Vice Président</i>					Syndicat: RESEAU 31
	2022.1	961.85	357.44	1 319.29	718.59	363.66
	2022.2	961.85	357.44	1 319.29	718.59	363.66
	2022.3	961.85	357.44	1 319.29	718.59	363.66
	2022.4	961.85	357.44	1 319.29	718.59	363.66
	2022.5	961.85	357.44	1 319.29	718.59	363.66
	2022.6	961.85	357.44	1 319.29	718.59	363.66
	2022.7	961.85	357.44	1 319.29	718.59	363.66
	2022.8	1 029.17	382.42	1 411.59	771.04	389.12
	2022.9	995.51	369.93	1 365.44	736.59	376.39
	2022.10	995.51	369.93	1 365.44	736.59	376.39
	2022.11	995.51	369.93	1 365.44	736.59	376.39
	2022.12	995.51	369.93	1 365.44	736.59	376.39
		11 744.16	4 364.22	16 108.38	8 747.53	4 440.30

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
TAUZIN Christian	<i>Vice Président</i>					
	2022.1	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.2	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.3	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.4	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.5	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.6	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.7	961.85	40.40	1 002.25	832.00	
	2022.8	1 029.17	43.22	1 072.39	890.24	
	2022.9	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.10	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.11	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
	2022.12	995.51	41.81	1 037.32	861.12	
		11 744.16	493.26	12 237.42	10 158.72	

Identité	Période	Indemnités Grand Ouest Toulousain				Indemnités Syndicats (où nous cotisons)
		Salaire brut	Charges patronales	Total coût	Salaire net	
DELPECH Gérard	<i>Conseiller Communautaire</i>					Syndicat: Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
	2022.1					401.92
	2022.2					401.92
	2022.3					401.92
	2022.4					401.92
	2022.5					401.92
	2022.6					401.92
	2022.7					401.92
	2022.8					401.92
	2022.9					401.92
	2022.10					401.92
	2022.11					401.92
	2022.12					401.92
					4 823.04	



Budget Primitif 2023 du Grand Ouest Toulousain

Conseil communautaire du 15 décembre 2022

Dans la continuité et le respect des engagements du présent mandat, ce budget a pour ambition de poursuivre la volonté de faire de notre territoire un pôle d'équilibre à l'ouest de l'agglomération toulousaine.

Le Grand Ouest Toulousain doit continuer à amplifier son action, à assumer l'ensemble de ses compétences et devenir ainsi un véritable outil au service de ses communes membres, du territoire et surtout de ses habitants.

Il est à rappeler que le budget primitif 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement ne comptabilisera que les opérations du Grand Ouest Toulousain à périmètre constant à savoir sans l'intégration de la commune de Fontenilles.

Les opérations liées à l'arrivée de cette nouvelle commune seront retranscrites dans le budget supplémentaire 2023 soumis au vote en fin de 1^{er} semestre 2023.

Table des matières

1.	Le budget 2023 du Grand Ouest Toulousain.....	7
1.1.	La section de fonctionnement.....	7
1.1.1	Les recettes de fonctionnement par chapitre	7
1.1.2	Les dépenses de fonctionnement par chapitre	9
1.2.	La section d'investissement.....	12
1.2.1	Les recettes d'investissement par chapitre et opérations	12
1.2.2	Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations	13
2.	Le Budget Annexe – Zones d'activités économiques.....	19
2.1.	Le budget annexe ZAE 2023 : la section de fonctionnement	19
2.2.	Le budget annexe ZAE 2023 : la section d'investissement	20

1. Le budget 2023 du Grand Ouest Toulousain.

1.1. La section de fonctionnement

GRAND OUEST TOULOUSAIN : SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2022	BP 2023	Chapitres	Crédits 2022	BP 2023
011 : Charges à caractère général	2 967 865.00	3 019 350.00	002 : Excédent reporté fonctionnement	6 386 143.76	
012 : Charges de personnel	4 750 000.00	5 067 260.00	70 : Produits des services	241 000.00	494 000.00
014 : Atténuation de produits	6 876 862.55	6 820 162.55	73 : Impôts et taxes	16 682 990.00	17 213 500.00
022 : Dépenses imprévues fonctiont	949 043.21	98 779.45	013 : Atténuation de charges	0.00	0.00
023 : Virement à section d'invest.	5 800 000.00	450 000.00	74 : Dotations et participations	2 883 465.00	2 524 001.00
65 : Autres charges gest. courante	4 351 700.00	3 990 500.00	75 : Autres produits gestion courante	75 000.00	35 000.00
66 : Charges financières	76 000.00	59 449.00			
67 : Charges exceptionnelles	20 000.00	15 000.00	77 : Produits exceptionnels	0.00	0.00
042 : Opérat. ordre entre sections	480 238.00	750 000.00	042 : Opérations ordre entre sections	3 110.00	4 000.00
68 / 28			139 / 777		
Total dépenses	26 271 708.76	20 270 501.00	Total recettes	26 271 708.76	20 270 501.00

1.1.1 Les recettes de fonctionnement par chapitre

Pour la construction de son budget 2023, la communauté de communes a estimé prudemment ses recettes.

Le chapitre 70 : Produits des services

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
70 Produits des services	241 000.00	494 000.00	253 000.00	104.98%

Les produits des services regroupent :

- la facturation aux communes des services assurés par la communauté de communes (service ADS 230 000 euros),
- la refacturation de logiciels mutualisés (5 000 euros),
- les régies de recettes des centres sociaux (8 000 euros),
- les recettes liées à la collecte des déchets verts (250 000 euros),
- la location de bâches illustrées (1 000 euros).

Le chapitre 73 : Impôts et taxes

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
73	Impôts et taxes	16 682 990.00	17 213 500.00	530 510.00	3.18%

Les impôts et taxes regroupent :

- La fraction de la TVA nationale en compensation de la TH : 5 600 000 euros
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14 500 euros
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 75 000 euros
- La cotisation foncière des entreprises : 2 604 000 euros
- La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : 1 350 000 euros
- La taxe sur les surfaces commerciales : 320 000 euros
- Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau : 250 000 euros
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5 600 000 euros

Comme évoqué lors de la présentation du ROB 2023, aucune action sur les taux intercommunaux n'est proposée pour le budget 2023.

Le chapitre 74 : Dotations et participations

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
74	Dotations et participations	2 883 465.00	2 524 001.00	-359 464.00	-12.47%

Ce chapitre regroupe les dotations et participations versées par l'Etat, Citéo et la CAF.

- Etat : dotations d'intercommunalité, dotation de compensation, FCTVA sur le fonctionnement, compensations des réformes successives : 1 890 001 euros
- CITEO : 250 000 euros
- Caisse d'Allocations Familiales au titre des centres sociaux : 360 000 euros
- Caisse d'Allocations Familiales au titre de la CTG : 24 000 euros

Le chapitre 77 : les produits exceptionnels

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	

Il n'y a pas de produits exceptionnels anticipés pour l'année 2023.

1.1.2 Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Le chapitre 011 : charges à caractère général

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
011	Charges à caractère général	2 967 865.00	3 019 350.00	51 485.00	1.73%

Les charges à caractère général connaîtront une certaine stabilité en 2023.

L'ensemble des dépenses sont ventilées par services gestionnaires comme suit :

Service	BP 2023
Juridique - marchés publics	30 000
Centres sociaux	84 850
Espace France Services	4 000
Convention Territoriale Globale	30 000
Voirie	260 000
Matériel communautaire	8 800
Bâtiments	235 000
Fluides	300 000
OM	1 271 700
Protection environnement et transition énergétique	40 000
Mécanique	140 000
Aires d'accueil	50 000
Urba-ADS-Planification	60 000
Développement économique	47 000
Informatique	163 000
Communication	110 000
Culture animations	20 000
Direction générale	50 000
RH - 011	45 000
Administration générale / Finances	70 000
	3 019 350

Le chapitre 012 : les charges de personnel

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
012	Charges de personnel	4 750 000.00	5 067 260.00	317 260.00	6.68%

En 2023, des mesures gouvernementales envisagées en 2022 continueront à impacter, par effet de lissage, les charges de personnel :

Le dégel du point d'indice, voté en juillet 2022, impactera l'exercice 2023 avec un effet report sur 6 mois à hauteur de 65 000 €.

Il permet cependant tout juste de rattraper les minima des grilles salariales de la fonction publique au-dessus du SMIC après les hausses automatiques en raison de l'inflation.

Il faudra s'attendre, en 2023, à une nouvelle augmentation du SMIC et des mesures visant à réduire le tassement des grilles.

A ces dynamiques sur laquelle la collectivité n'a pas de prise, s'ajoutent les effets de choix de gestion interne :

- Le plan pluriannuel d'accès à la fonction publique de certains agents contractuels a pu être maintenu, conformément aux engagements pris en Comité Technique. La poursuite de la politique de lutte contre l'emploi précaire permettra au 1^{er} janvier 2022 de stagiairiser deux agents contractuels.
- Le développement de la politique de formation pour le développement des compétences et des parcours de carrière se concrétisera par l'élaboration d'un premier plan de formation de la collectivité pour 2023
- La qualité de vie au travail sera également un fort enjeu de ce début de mandat : des actions relatives à l'amélioration des conditions de travail ont d'ores et déjà été initiées (équipements de protection et de bureau). Elles seront poursuivies avec la nomination de 5 agents de prévention qui participeront à la mise en œuvre de la politique de prévention du service ressources humaines

L'évolution de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale reste une priorité des élus mais cette année les charges de personnel connaîtront une hausse importante de l'ordre de 6.7 % en inscription budgétaire.

Cette évolution s'explique par les mesures détaillées plus haut mais surtout par la volonté de la nouvelle gouvernance d'engager une démarche permettant de structurer les services de la communauté de communes afin que l'intercommunalité puisse exercer l'ensemble de ses compétences au service des communes et des habitants du territoire.

Le budget 2023 intègrera, encore cette année, par effet report, les impacts cette structuration.

Le premier volet consistait à doter les services des moyens humains nécessaires au fonctionnement de de la structure qui accueillera une nouvelle commune au 1^{er} mai 2023.

Pour ce faire, la collectivité devra se doter de 6 ETC répartis comme suit :

- 2 agents de collecte
- 1 instructeur
- 1 technicien voirie
- 2 agents sociaux

Ces dépenses seront intégrées au budget supplémentaire.

Enfin, un regard vigilant sera porté sur cette réorganisation des services afin de mettre en évidence les compétences et moyens humains de la collectivité et de les répartir avec efficacité au service de son bon fonctionnement.

Le chapitre 014 : atténuations de produits

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
014	Atténuations de produits	6 876 862.55	6 820 162.55	-56 700.00	-0.82%

Les atténuations de produits regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes (4 938 706 euros),
- Le FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources (1 831 456 euros),
- Une provision de 50 000 euros pour anticiper des éventuelles possibilités d'allègements fiscaux au niveau du tissu économique du territoire.

La diminution des crédits s'explique essentiellement par la baisse de la provision pour imprévus de ce chapitre qui passe de 100 000 euros en 2022 à 50 000 euros en 2023.

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
65	Autres charges de gestion courante	4 351 700.00	3 990 500.00	-361 200.00	-8.30%

Les autres charges de gestion courante diminuent de plus de 8% par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par la fin de la facturation de 13 mois du syndicat Decoset.

Le chapitre 66 : Les charges financières

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
66	Charges financières	76 000.00	59 449.00	-16 551.00	-21.78%

Les charges financières seront en baisse du fait du non-recours à l'emprunt depuis quelques années.

1.2. La section d'investissement

GRAND OUEST TOULOUSAIN : SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2022	BP 2023	Chapitres	Crédits 2022	BP 2023
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté	2 226 971.57		001 : Solde d'exécution investissement reporté	0.00	
020 : Dépenses imprévues d'investissement	174 796.43	76 249.18	021 : Virement de la section de fonctionnement	5 800 000.00	450 000.00
040 : Subv d'invest. transférées compte de résultat (139)	3 110.00	4 000.00	040 : Amortissement des immobilisations	480 238.00	750 000.00
041 : Opérations patrimoniales	80 000.00	100 000.00	041 : Opérations patrimoniales	80 000.00	100 000.00
			10222 : FCTVA	335 000.00	200 000.00
20 : Immobilisations incorporelles			1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	3 700 000.00	
21 : Immobilisations corporelles	9 232 888.67	4 903 000.00	1323 : Subventions dont pool routier	1 261 347.00	311 914.18
23 : Travaux en cours			13241 : Subventions dont fonds de concours	655 704.82	0.00
16 : Remboursement d'emprunt	594 523.15	428 665.00	16 : Emprunts	0.00	3 700 000.00
4581 : Opérations sous mandat - Dépenses	135 347.91	100 000.00	4582 : Opérations sous mandat - Recettes	135 347.91	100 000.00
Total dépenses d'investissement	12 447 637.73	5 611 914.18	Total recettes d'investissement	12 447 637.73	5 611 914.18

1.2.1 Les recettes d'investissement par chapitre et opérations

Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
10222 FCTVA	335 000.00	200 000.00	-135 000.00	-40.30%

Les estimations en matière de FCTVA sont prudentes car les procédures de remboursement des services préfectoraux sont modifiées très régulièrement.

Le chapitre 13 : subventions d'investissement

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
13 Fonds de concours	655 704.82	0.00	-655 704.82	-100.00%
13 Subventions dont pool routier	1 261 347.00	311 914.18	-949 432.82	-75.27%

Le chapitre 13 regroupe les subventions du pool routier.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
16 Emprunt	0.00	3 700 000.00	3 700 000.00	

Il est prévu l'inscription d'un emprunt à hauteur de 3 700 000 euros au BP 2023 qui sera revue lors de l'arrêté des comptes 2022 et la présentation du BS 2023.

1.2.2 Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations

Tout comme en fonctionnement, le budget investissement vient retranscrire les ambitions fortes de la communauté de communes qu'elle entend porter dans ses périmètres de compétences.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BP 2022	BP 2023	Evolution BP/BP en €	Evolution BP/BP en %
16	Emprunts	594 523.15	428 665.00	-165 858.15	-27.90%

Le Grand Ouest Toulousain allègera sa dette d'environ 430 000 euros.

Les chapitres 20, 21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et en-cours

Au niveau de l'enveloppe de 4 903 000 euros d'investissement, il convient de distinguer :

- D'une part les investissements courants (1 368 000 euros)
- D'autre part les investissements dans le cadre du PPI (3 535 000 euros)

Les investissements courants :

INVESTISSEMENTS COURANTS			
ENVELOPPES ANNUELLES		PROJETS SUPPLEMENTAIRES	
SERVICES	MONTANTS 2023	DETAIL	RETENUS 2023
DG - Autres	50 000		
Ressources Humaines	20 000		
Espace France Services	1 000		
Communication	10 000	Site internet	25 000
Matériel communautaire	25 000	Rack rangement complémentaire suppression stock composteurs	25 000
Bâtiments	80 000	Etude réorganisation bureaux OM	50 000
Urbanisme - ADS - Planification	50 000	PLU La Salvetat Saint Gilles & Mérenvielle	25 000
Papi	17 000		
Aires d'accueil gens du voyage	30 000		
Collecte des ordures ménagères	250 000		
Mécanique	250 000		
Informatique-télécommunications	55 000	Logiciels+ AMO Téléphonie	110 000
MOE Voirie	275 000		
Centres sociaux	20 000		
Total enveloppes annuelles	1 133 000	Total projets supplémentaires	235 000

Opération Direction générale – Autres :

Cette opération comprend :

- Une enveloppe de 50 000 € pour divers besoins courants (matériel, études éventuelles, etc...)

Opération Ressources humaines :

Il s'agit d'une prévision pour :

- Conditions et qualité de vie au travail (10 000 euros),
- Mobilier pour les services (10 000 euros).

Opération Espace France Service :

Enveloppe pour imprévus de 1 000 euros.

Opération Communication :

Cette opération comprend :

- Il s'agit de la refonte du site internet 25 000 euros,
- Enseignes, flocage BOM pour 10 000 euros.

Opération Matériel communautaire :

Il s'agit essentiellement de matériel qui sera mis à disposition des communes (vitabris, tables, etc...) ainsi que des racks de rangement pour les stocks de composteurs.

Opération bâtiments :

Cette opération regroupe toutes les dépenses liées à l'utilisation, l'entretien et l'amélioration des bâtiments ainsi qu'aux aménagements, citons pour l'essentiel :

- Climatisation et cabanon extérieur pour le centre social de Plaisance : 20 000 euros
- Evolution de l'éclairage extérieur pour passer aux LED : 10 000 euros
- Un abri pour la zone de démontage de bacs et containers 40 000 euros

Par ailleurs, une provision de 50 000 euros a été constituée pour permettre une étude sur la réorganisation des locaux du service environnement

Opération Urbanisme-ADS-Planification :

Cette opération regroupe une enveloppe pour les études nécessaires notamment à l'actualisation des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, une somme de 25 000 euros est provisionnée pour les PLU des communes de La Salvetat Saint Gilles et Mérenvielle.

Opération Papi :

Il s'agit des actions et travaux envisagés dans le cadre du programme d'actions et prévention des inondations pour un montant de 17 000 euros.

Opération aires d'accueil des gens du voyage :

Des crédits d'un montant de 30 000 euros sur cette opération sont mobilisés pour des travaux de rénovation ou de réparation sur l'aire existante.

Opération collecte ordures ménagères :

Cette opération regroupe :

- L'achat de badges et contrôles d'accès : 50 000 euros,
- L'achat de bacs de collecte : 200 000 euros.

Opération mécanique :

Cette opération comprend :

- Acquisition d'une benne à ordures ménagères : 240 000 euros,
- De l'outillage spécifique professionnel et des kits biocarburants : 10 000 euros.

Opération informatique :

Il s'agit de toutes les dépenses liées à l'informatique et à la sécurité des données.

Par ailleurs, une mission AMO téléphonie va être lancée en 2023 pour 40 000 euros ainsi que l'acquisition de nouveaux logiciels pour les services voirie, administration générale et développement économique.

Opération voirie et ouvrages d'art :

Il s'agit des dépenses régulières dans le cadre du pool routier à savoir :

- les missions SPS,
- les missions géotechniques et analyses amiante
- les maîtrises d'œuvre,
- les repérages réseaux,

Opération centres sociaux :

Sont regroupés ici les acquisitions de mobilier, matériel de bureau, matériel de rangement pour l'ensemble des 4 centres sociaux du territoire.

Les investissements dans le cadre du PPI :

Pour mémoire, le PPI actualisé a été présenté en conseil communautaire du 24 novembre 2022.

Les crédits budgétaires 2023 du PPI sont les suivants :

INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL (PPI)	
Services	BP 2023
Planification	300 000.00
Aires d'accueil gens du voyage	200 000.00
PCAET	300 000.00
Aire de lavage	30 000.00
TEOMI	40 000.00
Centre social vallée de la Save	200 000.00
Centre social de Léguevin	200 000.00
Centre social Plaisance	150 000.00
Travaux routiers	1 190 000.00
Pistes cyclables	135 000.00
Ouvrages d'art	450 000.00
Composteurs / biodéchets	45 000.00
Colonnes enterrées	295 000.00
Total récurrent	3 535 000.00

Planification :

Il s'agit des crédits budgétaires pour le lancement du PLUIH.

Aires d'accueil des gens du voyage :

Il est acquis que le Grand Ouest Toulousain est en déficit de capacité d'accueil et devra investir pour répondre à ces obligations. Ainsi, 200 000 euros ont été provisionnés pour la réalisation d'études.

PCAET :

2 actions subventionnées par le CD31 à hauteur de 40% :

- Isolation des bâtiments : 125 000 euros
- Programmation des systèmes de chauffage : 175 000 euros

Aire de lavage :

Les crédits pour l'aire de lavage des BOM initialement prévus pour 150 000 euros ont été augmentés de 30 000 euros du fait du prix croissant des matières premières.

TEOMI :

Il s'agit de lecteurs de puces pour la TEOMI : 40 000 euros.

Centre social de la Vallée de la Save

Il s'agit d'un complément budgétaire de 200 000 euros pour la rénovation, l'aménagement et les équipements du centre social de la Vallée de la Save.

Centre social de Léguevin :

Suite à l'acquisition en octobre 2022 d'un bâtiment en centre-ville destiné au futur centre social de Léguevin, 200 000 euros seront nécessaires pour l'agencer et l'équiper.

Centre social de Plaisance du Touch :

Etudes préalables pour l'implantation d'un nouveau centre social de Plaisance du Touch : 150 000 euros.

Travaux routier (pool voirie) :

Comme évoqué lors du ROB, il s'agit des dépenses déjà engagées dans le cadre du pool routier ainsi que les nouvelles décisions en matière de voirie :

- Plaisance : aménagement rue du 8 mai 300 000 euros
- Léguevin : aménagement trottoirs rue des Landes et Roussillon 90 000 euros
- La Salvetat Saint Gilles : Clos des Peupliers 200 000 euros
- Lévignac : aménagement centre-bourg 100 000 euros
- Lasserre-Pradère : réaménagement rue du Gex 250 000 euros
- Mérenvielle : aménagement carrefour RD42/chemin du Rémoulin 200 000 euros
- Sainte-Livrade : aménagement du centre bourg 50 000 euros

Pistes cyclables :

Le budget 2023 prévoit une enveloppe de 135 000 euros pour la piste cyclable de Lévignac en direction de la forêt de Bouconne.

Ouvrages d'art :

L'investissement pour l'entretien et la sécurité des ouvrages d'art restera important avec la mobilisation de 450 000 euros avec notamment le remplacement d'une buse à Lévignac (100 000 euros), divers travaux d'entretien pour 50 000 euros et la rénovation du revêtement du pont Lingfield à Plaisance du Touch (300 000 euros).

Composteurs / biodéchets

Dans le cadre du PLPDMA, des points d'apport volontaire et une étude sur les biodéchets ont été mobilisés à hauteur de 45 000 euros.

Colonnes enterrées :

Des crédits budgétaires à hauteur de 275 000 euros sont prévus pour l'installation de colonnes enterrées et aériennes.

Une enveloppe de 20 000 euros est également prévue pour des aménagements divers en vue d'améliorer les aires de présentation des bacs à déchets.

2. Le Budget Annexe – Zones d’activités économiques.

Le développement économique est une compétence obligatoire depuis le 01 janvier 2017. En ce qui concerne la communauté de communes, elle dispose de plusieurs zones d’activités clôturées, à savoir :

- sur la Commune de la Salvetat Saint Gilles : Taure
- sur la Commune de Plaisance du Touch : Rivière, Bourgogne, Ménude.

Sur la zone de La Ménude, le lotissement Charcot est en fin de commercialisation et fait l’objet d’un budget annexe assujetti à la TVA. Ce budget porte l’achèvement des travaux du lotissement Charcot, les travaux de finitions de Ménude 1 et 2 et la vente de dernières parcelles.

Le budget annexe 2023 s’inscrit dans la continuité des précédents.

2.1. Le budget annexe ZAE 2023 : la section de fonctionnement

ZAE : BP 2023 - Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2022	BP 2023	Chapitres	Crédits 2022	BP 2023
002 : Déficit reporté de fonctionnement			002 : Excédent reporté fonctionnement	23 783.51	
011 : Charges à caractère général	162 000.00	150 000.00	70 : Produits des services	27 750.00	27 750.00
65 : Autres charges gestion courante	10.00	10.00	74 : Dotations et participations	147 000.00	150 000.00
67 : Charges exceptionnelles	27 750.00	27 750.00	75 : Autres produits de gestion courante	10.00	10.00
022 : Dépenses imprévues fonctionnement	8 783.51	0.00			
023 : Virement à section d'investissement	0.00				
042 : Opérat. ordre entre sections 71355	1 782.16	1 782.16	042 : Opérat. ordre entre sections 71355	1 782.16	1 782.16
Total dépenses	200 325.67	179 542.16	Total recettes	200 325.67	179 542.16

Le chapitre 011 comptabilise les crédits budgétaires liés à :

- La réfection de marquage au sol, de diverses entrées et rond-point,
- L’entretien des ZAE (espaces verts, bassins d’orage, etc...)

Les chapitres 70 et 67 correspondent à la vente de la parcelle BL 46 et à son reversement à la commune de Plaisance du Touch.

Le chapitre 74 regroupe :

- Une participation du budget principal au financement des travaux des ZAE pour 98 000 euros,
- Une participation du budget principal pour l’entretien des ZAE à hauteur de 52 000 euros.

2.2. Le budget annexe ZAE 2023 : la section d'investissement

ZAE : BP 2023 - Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2022	BP 2023	Chapitres	Crédits 2022	BP 2023
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté			001 : Solde d'exécution investissement reporté	27 316.47	
20 : Immobilisations incorporelles					
21 : Immobilisations corporelles	27 316.47				
040 : Variation de stock terrains 3555	1 782.16	1 782.16	040 : Variation de stock terrains 3555	1 782.16	1 782.16
020 : Dépenses imprévues d'investissement					
			1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	
Total dépenses d'investissement	29 098.63	1 782.16	Total recettes d'investissement	29 098.63	1 782.16